

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

N° 2022 - 62

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 26
Présents : 18
Représentés : 05
Votants : 23
Date de la convocation : 8 juin 2022 | **Date de l'affichage : 8 juin**

L'an deux mil vingt-deux, le seize juin à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Guerche-de-Bretagne, sous la présidence de Madame Elisabeth GUIHENEUX, Maire.

Présents : Élisabeth GUIHENEUX, Maire – Amand LETORT – Katia BONNANT – Olivier DESPREZ – Brigitte DARRICAU – Daniel FEVRIER, adjoints – Michel LE GUEN DE KERNEIZON – Thérèse SAUDRAIS – Brigitte GARDAN -Pascale GRIFFON – Hervé PATY – Natacha LEVAVASSEUR – Idrys CLARAC – Anne TAILLANDIER – Carole LEGUENET – Nicolas POIRIER – Sandrine DYLLIS – Sébastien LAMY –

Pouvoirs : Mathieu VINCENT pouvoir à Élisabeth GUIHENEUX – Annie BOUSSEAU pouvoir à Thérèse SAUDRAIS – Anthony TUAL pouvoir à Élisabeth GUIHENEUX – Eva CONTRERAS pouvoir à Idrys CLARAC – Lionel COSSON pouvoir à Sébastien LAMY –

Excusés : Carine GERMOND – Jean-Charles MOREAU – Julien CABARET –

Mme Sandrine DYLLIS a été élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération : SALLE POLYVALENTE DE LA VANNERIE – modification règlement et tarifs – (Nomenclature : 7.10) -

Mme le Maire informe l'assemblée que, suite à quelques dégradations commises lors d'une location de la salle polyvalente et au ménage insuffisant ayant nécessité plus de 30 heures de nettoyage, les changements suivants sont proposés :

- 1°) modification du montant de la caution : 1 500 € au lieu de 500 €
- 2°) suppression du forfait de 150 € pour le ménage complémentaire
- 3°) facturation, au prix réel, des frais de nettoyage et/ou de réparation effectués par une entreprise et facturation du ménage complémentaire assuré par les agents communaux au prix de 30 € de l'heure x nombre d'heures effectuées (avec un minimum de 150 €)
- 4°) ajout dans le règlement des mentions suivantes :
 - La vaisselle doit être lavée et essuyée
 - Le nettoyage des abords du site doit être effectué
 - L'utilisation des artifices est interdite
 - Il est interdit de fumer et/ou vapoter dans la salle
 - Il est interdit de dormir dans la salle.

COMMUNE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le **23 JUIN 2022**

ID : 035-213501257-20220616-2022_62-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **VALIDE le règlement d'utilisation de la salle polyvalente de la Vannerie ci-joint ;**
- **FIXE les tarifs de location de la salle polyvalente comme suit à compter du 1^{er} juillet 2022 :**

CAUTION : 1 500 EUROS	Associations, écoles, comités d'entreprise de La Guerche de Bretagne		Entreprises, banques, assurances, mutuelles, particuliers de La Guerche de Bretagne Associations des communes de : Availles sur Seiche, Bais, Dronges, Moussé, Moutiers, La Selle Guerchaise, Rannée et Visseiche	Autres demandeurs
	Tarifs A	Tarifs B	Tarifs C	
1) ½ journée	150,00 €			
2) 1 journée	300,00 €	500,00 €	800,00 €	
3) Week-End on 2 jours consécutifs	450,00 €	700,00 €	1 200,00 €	
4) Vaisselle (par tranche de 50 personnes)	1,00 € par personne	1,00 € par personne	1,00 € par personne	
5) Ménage insuffisant	30 € par heure effectuée (avec un minimum de 150 €)			
6) Nettoyage et/ou réparation effectué par une entreprise (en cas de détériorations constatées lors de l'état des lieux)	Facturation au prix réel			
7) Obsèques civiles	200,00 € la ½ journée			

Manifestations guerchaises à but humanitaire	Gratuité
Manifestations parrainées par la ville	Gratuité
Associations sportives n'ayant plus de créneaux disponibles à la salle de sports	Gratuité
Réunions politiques pour les campagnes électorales	Gratuité
Ecoles guerchaises pour leurs spectacles sous réserve d'entrées non payantes	Gratuité

Pas de gratuité pour toutes les autres manifestations, sauf les assemblées générales des associations guerchaises

Pas de gratuité si une entrée payante est demandée aux participants, ainsi que pour toutes les associations visant à récolter des fonds

Application du tarif B pour le réveillon de la Saint Sylvestre, même si l'organisateur est extérieur à La Guerche de Bretagne

2/3

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le 23 JUIN 2022

ID : 035-213501257-20220616-2022_62-DE

COMMUNE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE

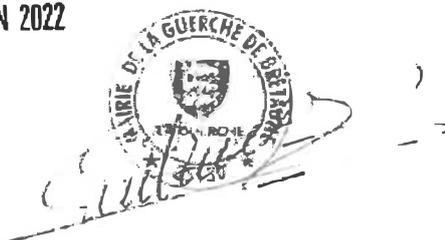
Vaisselle et mobilier (l'unité) :

Couvert, assiette, verre, tasse, sous-tasse	3 €
Plat, corbeille, plateau, carafe, soupière, légumier, louche	10 €
Table	250 €
Chaise	50 €

- **PRÉCISE** qu'un état des lieux commun devra être signé par les deux utilisateurs lorsque ceux-ci l'utilisent l'un après l'autre les vendredi - samedi ou samedi - dimanche,
- **PRÉCISE** que les tarifs ½ journée et journée s'appliquent quel que soit le jour de la semaine.
- **MANDATE** Mme le Maire pour en informer les services concernés.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit
Pour extrait conforme
Élisabeth GUIHENEUX, Maire

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Préfecture le 23 JUIN 2022
Et de la publication ou notification le 23 JUIN 2022



MAIRIE DE LA GUERCHE-DE-BRETAGNE
LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE LA VANNERIE

Envoyé en préfecture le 23/06/2022
Reçu en préfecture le 23/06/2022
Affiché le
ID : 035-213501257-20220616-2022_62-DE

Particulier / Association / Entreprise

Nom - prénom ou dénomination :

Adresse ou siège social :

.....

Association ou Entreprise :

NOM - Prénom et qualité du représentant

Téléphone :/...../...../...../.....

Mail :

Souhaite réserver la salle polyvalente – 13 rue de La Vannerie, comme suit :

½ journée en semaine. Date :

1 journée en semaine. Date :

Week-end ou 2 jours consécutifs. Dates :

Vaisselle (par lot de 50 personnes). Nombre de lots :

Obsèques civiles. Date :

Objet de la réservation :

Nombre de participants :

En tant que locataire indiqué ci-dessus, je serai en charge des missions de sécurité et la personne à contacter en cas d'urgence (conformément à l'article 12 du règlement du présent contrat de location).

Liste des pièces à fournir avec cette demande :

- Le présent document complété
- l'attestation d'assurance Responsabilité Civile couvrant les éventuelles dégradations de la salle
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- un chèque-caution de 1500 € libellé à l'ordre du Trésor Public

Le

Signature :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont exploitées en conformité avec le
Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)